



ÉCLAIRAGE À LED POUR VÉLO

FR BE

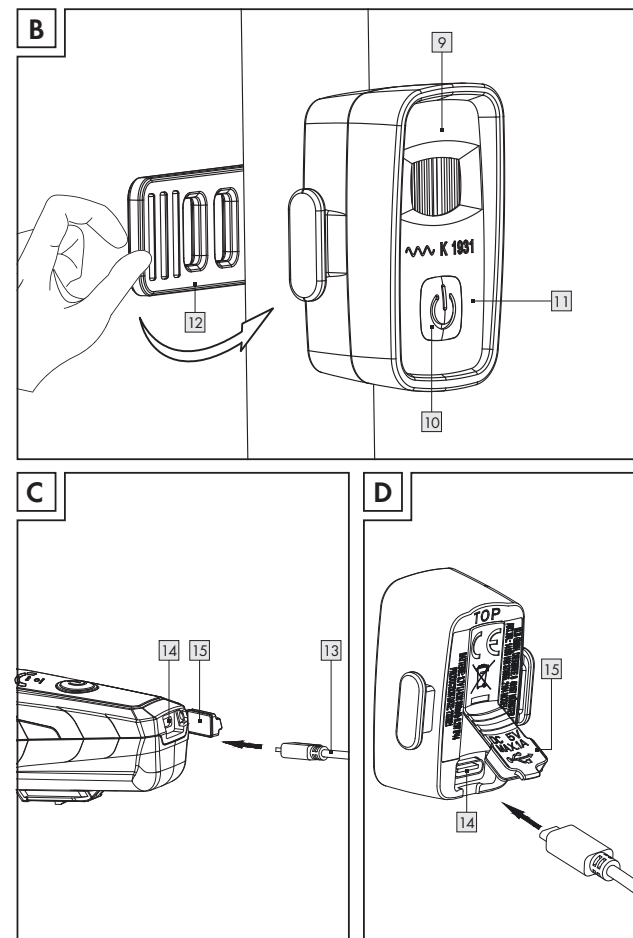
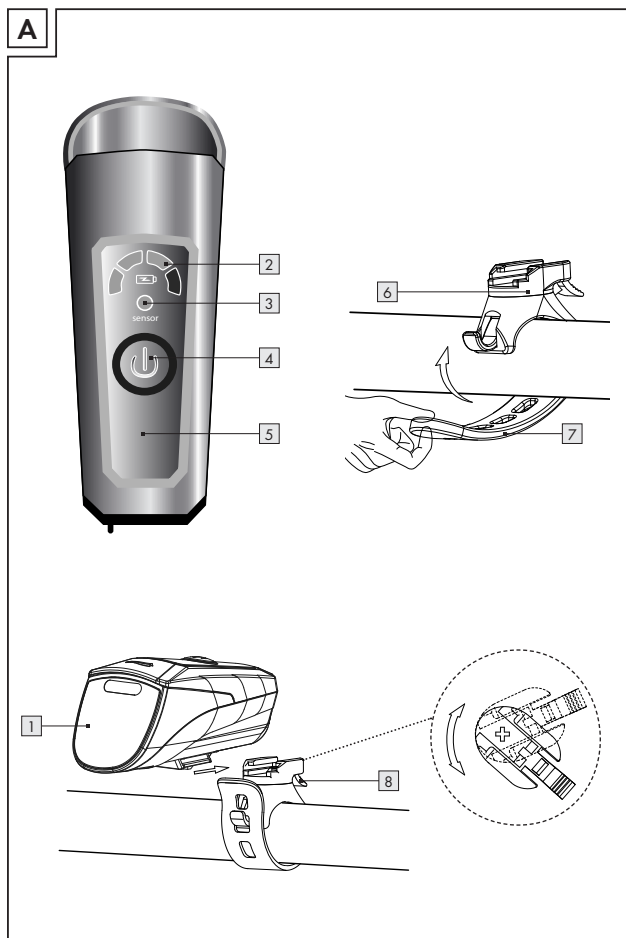
ÉCLAIRAGE À LED POUR VÉLO

Instructions de montage, d'utilisation et consignes de sécurité

IAN 417717_2210

Artikel-Nr.: 14229

FR



Légende des pictogrammes utilisés		
	Lisez les instructions !	USB - Universal Serial Bus - port de connexion pour raccordement, par ex. à un ordinateur (pour charge uniquement)
	Danger de mort et d'accident pour les enfants en bas âge et les enfants !	Certification allemande de l'Office fédéral pour la circulation des véhicules (K avec numéro d'autorisation suivant)
	Respectez les avertissements et les consignes de sécurité !	Les produits et les emballages doivent être mis au rebut dans le respect de l'environnement !
	Attention ! Risque d'explosion !	Code de recyclage pour la mise au rebut du carton
	Les appareils électriques et électroniques ne doivent pas être mis au rebut dans les ordures ménagères.	Le produit répond aux directives européennes appliquées spécifiquement pour ce type de produit
	Les piles et les batteries ne doivent pas être mises au rebut dans les ordures ménagères.	Courant continu/Tension continue
	Système de contrôle des piles du phare avant	Protégé contre les projections d'eau, protection contre les corps étrangers
	Emballage provenant de sources responsables	Consignes de sécurité Instructions de manipulation
	Le produit ainsi que les accessoires et les matériaux d'emballage sont recyclables et relèvent de la responsabilité élargie du producteur. Éliminez-les séparément, en suivant l'Info-tri illustrée, dans l'intérêt d'un meilleur traitement des déchets. Le logo Triman n'est valable qu'en France.	
	Interrupteur de mise en marche/arrêt	

Éclairage à LED pour vélo

1. Introduction

Félicitations pour l'acquisition de votre nouveau produit. Vous avez opté pour un produit de haute qualité. Le présent mode d'emploi fait partie intégrante de ce produit. Il contient des instructions essentielles pour la sécurité, son montage et sa mise au rebut. Veuillez lire toutes les instructions d'utilisation et consignes de sécurité avant d'utiliser ce produit. Utilisez uniquement ce produit en vous conformant aux instructions et aux domaines d'application mentionnés. Lorsque vous remettez le produit à d'autres utilisateurs, veuillez également leur transmettre tous les documents liés à celui-ci.

1.1 Utilisation conforme

Ce produit est conçu pour l'éclairage de la chaussée lors d'une circulation à vélo. Le kit de phares LED pour vélo est autorisé pour tous les vélos, comme éclairage unique. Le faisceau lumineux ne doit pas être entravé par d'autres composants du vélo ou par des bagages. Le produit est conçu pour être utilisé en plein air. Une autre utilisation que celle décrite ci-dessus ou une modification du produit n'est pas permise et peut causer des blessures et un endommagement du produit. Le fabricant décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme. Le produit n'est pas destiné à une utilisation commerciale.

1.2 Descriptif des pièces

- | | |
|---|--|
| 1 Phare avant | 9 Feu arrière |
| 2 Système de contrôle des piles du phare avant | 10 Interrupteur On/Off du feu arrière |
| 3 Voyant de contrôle pour capteur du phare avant | 11 Système de contrôle des piles du feu arrière |
| 4 Interrupteur On/Off du phare avant | 12 Languelette en caoutchouc du support du feu arrière |
| 5 Capteur du phare avant | 13 Câble de charge USB-C |
| 6 Support du phare avant | 14 Port de charge USB-C (phare avant et feu arrière) |
| 7 Languelette en caoutchouc du support du phare avant | 15 Cache en caoutchouc |
| 8 Dispositif d'arrêt du phare avant | |

1.3 Contenu de la livraison

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 phare avant | 1 support de phare avant |
| 1 feu arrière | 1 câble de charge USB-C |
| 1 languelette en caoutchouc pour support de feu arrière | 1 notice de montage et d'utilisation |

1.4 Caractéristiques techniques

Phare avant (anti-éblouissement)	Feu arrière
Désignation du type : LI-3A-F/XC-266FT	Désignation du type : LR-4B/XC-355T
Puissance nominale : 0,6 W	Puissance nominale : 0,2 W
Type de protection : IP44	Type de protection : IP44
Pile Li-Ion : 1800mAh, 3,7V	Pile Li-Ion : 300mAh, 3,7V
Entrée : 5V DC max. 1A	Entrée : 5V DC max. 1A

Remarque : les LED et batteries ne peuvent pas être remplacées.

Remarque : Lorsque les LED arrivent en fin de vie, le produit doit être mis au rebut, conformément au chapitre 6.

2. Consignes de sécurité

- AVERTISSEMENT ! DANGER DE MORT ET RISQUE D'ACCIDENT POUR LES ENFANTS EN BAS ÂGE ET LES ENFANTS !** Ne jamais laisser les enfants sans surveillance auprès des matériaux de l'emballage, car il existe un danger d'étouffement en ingérant des éléments de l'emballage. Les enfants sous-estiment souvent les dangers.
- Tenez toujours le produit hors de portée des enfants. Le produit n'est pas un jouet !
- Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés de 8 ans et plus ainsi que par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou manquant d'expérience ou de connaissances, à la condition qu'ils soient surveillés ou s'ils ont été informés de l'utilisation sûre du produit et s'ils en comprennent les risques liés à son utilisation. Les enfants ne doivent pas jouer avec le produit. Le nettoyage et l'entretien ne doivent pas être effectués par des enfants laissés sans surveillance. Tenez compte du fait que tout endommagement dû à une manipulation incorrecte, au non-respect de la notice d'utilisation ou à une intervention par des personnes non autorisées, est exclu de la garantie.
- Ne démontez en aucun cas le produit. Toute réparation inappropriée peut exposer l'utilisateur à des dangers et des risques graves. Ne confiez les réparations qu'à des personnes qualifiées. Il est impossible de remplacer les LED ainsi que les piles.
- AVERTISSEMENT ! DANGER DE MORT ET D'ACCIDENT !** Si vous n'utilisez pas un chargeur adapté, le phare avant 1 et le feu arrière 9 peuvent être endommagés, surchauffer et même exploser. La garantie s'annule dans ce cas.

V1.0

FR/BE

FR/BE

FR/BE

- La protection IP44 n'est garantie que lorsque la prise de charge USB-C 14 est entièrement fermée à l'aide du cache en caoutchouc 15.
- Ne regardez pas la lumière des projecteurs. Cela peut endommager vos yeux.

2.1 Consignes de sécurité par rapport aux piles

- ATTENTION ! RISQUE D'EXPLOSION !** Tenez les piles hors de portée des enfants, ne les jetez pas dans le feu, ne les court-circuitiez pas et ne les désassemblez pas.
- En cas de non-respect de ces instructions, les piles peuvent se décharger au-delà de leur tension finale. Il y a alors un risque d'écoulement des batteries.
- Si du liquide s'est échappé de la pile, évitez tout contact de ce liquide avec la peau, les yeux et les muqueuses. Si vous entrez en contact avec l'acide des piles, rincez immédiatement et abondamment à l'eau claire les parties touchées et consultez un médecin le plus rapidement possible.
- Remarque :** si le voyant LED rouge du système de contrôle des piles 2 dans le phare avant 1, ou si la lumière bleue du système de contrôle des piles 11 dans le feu arrière 9 s'allume, rechargez les piles sans attendre.

3. Montage

3.1 Monter le phare avant (voir ill. A)

- Positionnez le support 6 à l'emplacement souhaité sur le guidon.
- Fixez le support 6 à l'aide de la languette en caoutchouc 7 sur le guidon. Veillez à l'absence d'objets devant le phare avant 1.
- Accrochez la languette en caoutchouc 7 en maintenant une certaine tension. Ne pas utiliser d'outils à cet effet, afin d'éviter tout endommagement.
- Afin de trouver l'angle optimal par rapport à la direction du déplacement à vélo, tournez le phare avant 1 pour le placer en position correcte (voir ill. A).
- Glissez le phare avant 1 sur le support 6 jusqu'à l'entendre s'encliqueter.
- Afin de desserrer la prise, appuyez sur le dispositif d'arrêt du phare avant 8 et glissez le phare avant 1 vers l'avant pour le faire sortir du support 6.
- ATTENTION !** Contrôlez régulièrement le réglage correct de votre phare avant. Le faisceau de lumière doit être dirigé tout droit dans le sens de circulation et ne doit pas être réglé trop haut, pour ne pas éblouir les véhicules en face.

3.2 Monter le feu arrière (voir ill. B)

- Positionnez le feu arrière 9 sur le support de selle. Veillez à l'absence d'objets devant le feu arrière 9.

- Accrochez la languette en caoutchouc 12 en maintenant une certaine tension. Ne pas utiliser d'outils afin d'éviter toute détérioration.
- Pour retirer le feu arrière 9, détachez la languette en caoutchouc 12.
- ATTENTION !** Le feu arrière doit être installé et réglé de telle sorte que l'axe de référence soit parallèle au plan médian longitudinal du véhicule ainsi qu'à la chaussée.

4. Utilisation

4.1 Mise en marche et arrêt

Le phare avant 1 possède trois puissances d'éclairage.

Interrupteur On/Off 4	
première pression (maintenir enfoncé pendant env. 1 seconde)	Mode Auto : le phare avant 1 est équipé d'un capteur 5 ajustant automatiquement la luminosité du phare avant 1 en fonction de la lumière ambiante. Si le capteur 5 est activé (mode Auto), le voyant de contrôle du capteur 3 clignote en vert.
appuyer une deuxième fois	Mode Power (15 lux) pour les trajets dans un environnement non éclairé
appuyer une troisième fois	Mode Eco (7 lux) pour les trajets dans un environnement bien éclairé
appuyer une quatrième fois	Retour au mode Auto : le phare avant 1 est équipé d'un capteur 5 ajustant automatiquement la luminosité du phare avant 1 en fonction de la lumière ambiante. Si le capteur 5 est activé (mode Auto), le voyant de contrôle du capteur 3 clignote en vert.

- Éteignez le phare avant en maintenant pressé l'interrupteur 4 durant env. 1 seconde.
- Fonction Memory :** lorsque le produit est éteint, le mode actif est sauvegardé et récupéré en rallumant le produit.

Niveau de charge des piles :	Mode de fonctionnement du système de contrôle des piles 2
100% - 75%	4 voyants LED verts allumés
75% - 50%	3 voyants LED verts allumés
50% - 25%	2 voyants LED verts allumés
25% - 10%	1 voyant LED vert allumé
10% - 0%	1 voyant LED rouge clignote

Après allumage du système de contrôle 2 des piles du phare avant, celui-ci reste encore allumé pendant au moins 30 minutes.

4.2 Feu arrière 9

Interrupteur On/Off 10	
appuyer une fois	allumage
appuyer deux fois	extinction

Après allumage du système de contrôle 11 des piles du feu arrière, celui-ci reste encore allumé pendant au moins 30 minutes.

4.3 Recharger le phare avant/le feu arrière (voir ill. C + D)

- Retirez le caoutchouc qui recouvre le port de recharge USB-C 14 et connectez le câble de charge USB-C 13 au port de charge USB-C 14.
- Connectez ensuite la fiche USB-C du câble de charge USB-C 13 à un ordinateur fixe/portable/chargeur USB standard de 5V DC et 1A max. Lors de l'utilisation de chargeurs présentant d'autres spécifications, les piles, et par conséquent le phare avant et le feu arrière, risquent d'être endommagés. La garantie s'annule dans ce cas.
- Le phare avant 1 et le feu arrière 9 disposent d'un système de contrôle des piles. Le système de contrôle des piles 2 du phare avant clignote en rouge dès que les piles sont déchargées et qu'elles doivent être rechargées. Le système de contrôle des piles 11 du feu arrière s'allume en bleu, dès que les piles sont déchargées et qu'elles doivent être rechargées. Durant la charge du feu arrière, le système de contrôle des piles s'allume en vert. Durant la charge du phare avant, le système de contrôle des piles clignote en vert. Lorsque les piles sont de nouveau prêtes à être utilisées, tous les 4 voyants LED sur le système de contrôle des piles du phare avant sont allumés fixe-ment, et le système de contrôle des piles du feu arrière s'éteint. Le phare avant 1 et le feu arrière 9 peuvent de nouveau être utilisés.
- Afin de pouvoir profiter de toute la puissance des piles intégrées, veuillez lors de la première utilisation recharger la pile du phare avant pendant 6 heures ou plus (5 heures ou plus pour le feu arrière). Veuillez ne pas interrompre plus tôt le cycle de charge, et ce même si le voyant LED est déjà éteint. Il est ensuite recommandé de respecter un temps de charge de 3,5 heures pour le phare avant (temps de charge recommandé de 2,5 heures pour le feu arrière).
- Remarque :** Le feu arrière peut fonctionner pendant la charge.
- Remarque :** Le phare avant ne peut pas fonctionner pendant la charge.
- Remarque :** Pour la charge, utilisez exclusivement un chargeur SELV (alimentation électrique) pour la classe de protection III (très basse tension de sécurité).

5. Nettoyage et entretien

- Éteignez le produit avant de le nettoyer.
- Ne pas immerger complètement le phare avant et le feu arrière sous l'eau. Ne pas utiliser de produits nettoyants corrosifs ou abrasifs. Vous risqueriez sinon d'endommager les phares.

FR/BE

FR/BE

FR/BE

- Utilisez un chiffon sec et non pelucheux pour le nettoyage et l'entretien du produit.
- En cas d'encrassements plus importants, utilisez un chiffon légèrement humidifié.

6. Mise au rebut



Veillez respecter l'identification des matériaux d'emballage pour le tri sélectif, ils sont identifiés avec des abréviations (a) et des chiffres (b) ayant la signification suivante : 1-7 : plastiques/20-22 : papiers et cartons/80-98 : matériaux composites.

Renseignez-vous auprès de votre commune ou de votre ville sur les possibilités de mise au rebut du produit usagé.



Afin de contribuer à la protection de l'environnement, veuillez ne pas jeter votre produit usagé dans les ordures ménagères, éliminez-le de manière appropriée. Pour obtenir des renseignements concernant les points de collecte et leurs horaires d'ouverture, vous pouvez contacter votre municipalité.



Le produit ainsi que les accessoires et les matériaux d'emballage sont recyclables et relèvent de la responsabilité élargie du producteur. Éliminez-les séparément, en suivant l'Info-tri illustrée, dans l'intérêt d'un meilleur traitement des déchets. Le logo Tri-man n'est valable qu'en France.

Les piles défectueuses ou usagées doivent être recyclées conformément à la directive 2006/66/CE et ses modifications. Les piles et/ou le produit doivent être retournés dans les centres de collecte proposés.



Pollution de l'environnement due à une mise au rebut non conforme des piles !

Les piles ne doivent pas être mises au rebut avec les ordures ménagères. Elles peuvent contenir des métaux lourds toxiques et doivent être considérées comme des déchets spéciaux. Les symboles chimiques des métaux lourds sont les suivants : Cd = cadmium, Hg = mercure, Pb = plomb. Assurez-vous donc de toujours déposer les piles usagées dans les conteneurs de recyclage communaux.

En cas de mise au rebut inappropriée des piles, de précieuses ressources sont perdues, et les polluants contenus dans les piles peuvent présenter un risque important pour notre santé et notre environnement.

En effectuant une mise au rebut/une collecte sélective des piles usagées, nous pouvons éviter d'exposer notre santé et notre environnement à ces risques, tout en bénéficiant de ressources précieuses grâce au recyclage.

La batterie insérée ne peut pas être extraite pour être mise au rebut. Apportez l'ensemble du produit, avec une batterie entièrement déchargée, à un centre de collecte pour vieux appareils électroniques.

7. Garantie

Chère cliente, cher client,
Ce produit bénéficie de 3 ans de garantie à compter de la date d'achat. En cas de défaut lance du produit, vous êtes en droit de retourner le produit au vendeur. La présente garantie ne constitue pas une restriction de vos droits légaux.

Article L217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Indépendamment de la garantie commerciale souscrite, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L217-4 à L217-13 du Code de la consommation et aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

Article L217-4 du Code de la consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :
1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 1er alinéa du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation du produit sont disponibles pendant la durée de la garantie du produit.

7.1 Conditions de la garantie

La période de garantie débute à la date d'achat du produit. Veuillez conserver le ticket de caisse original. Ce document sera nécessaire pour servir de preuve d'achat. Si un problème matériel ou un défaut de fabrication devait survenir dans les trois ans suivant la date d'achat de ce produit, nous assurons à notre discrétion la réparation ou le remplacement du produit sans frais supplémentaires. Au cours de cette période de garantie de trois ans, le produit défectueux et la preuve d'achat (ticket de caisse) doivent nous être présentés, accompagnés d'une brève description écrite du problème rencontré, en précisant également la date d'apparition de ce problème. Si le défaut est couvert par notre garantie, nous vous renverrons le produit réparé ou un produit neuf. La réparation ou le remplacement du produit n'entraîne pas le début d'une nouvelle période de garantie. La durée de garantie n'est pas prolongée par la prestation de garantie. Cette mesure s'applique également pour les pièces remplacées et réparées. Tous dommages et vices présents dès l'achat doivent être notifiés immédiatement après le déballage du produit, et au plus tard deux jours après la date d'achat. Les réparations effectuées sur le produit sont payantes lorsque la période de garantie a expiré.

FR/BE

FR/BE

FR/BE

7.2 Étendue de la garantie

Le produit a été fabriqué selon des critères de qualité stricts et contrôlé consciencieusement avant sa livraison. La garantie couvre les vices matériels et de fabrication. Cette garantie ne s'étend pas aux pièces du produit soumises à une usure normale et qui, par conséquent, peuvent être considérées comme des pièces d'usure, ni aux dommages sur des composants fragiles, comme des interrupteurs, des piles et des éléments fabriqués en verre. La garantie prend fin si le produit est endommagé suite à une utilisation inappropriée ou à un manque d'entretien. Toutes les indications fournies dans la notice d'utilisation doivent être scrupuleusement respectées pour garantir une utilisation conforme du produit. Il convient d'éviter absolument toute utilisation ou manipulation déconseillée par cette notice d'utilisation ou faisant l'objet d'un avertissement. Le produit est exclusivement destiné à un usage privé et non commercial. Les manipulations incorrectes et inappropriées, l'usage de la force ainsi que les interventions réalisées par toute autre personne que notre centre de service après-vente agréé entraînent l'extinction de la garantie.

Pour garantir la rapidité d'exécution de la procédure de garantie, veuillez respecter les indications suivantes :

Pour toute demande, veuillez conserver le ticket de caisse et le numéro d'article comme preuve d'achat.

Le numéro de référence de l'article est indiqué sur la plaque d'identification ou sur la page de titre de votre mode d'emploi.

En cas de dysfonctionnement ou de tout autre défaut, veuillez contacter en premier lieu le service après-vente par téléphone ou par e-mail aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Vous pouvez alors envoyer franco de port tout produit considéré comme défectueux au service clientèle indiqué, accompagné de la preuve d'achat (ticket de caisse) et d'une description écrite du défaut avec mention de sa date d'apparition. Veuillez noter que vous devez impérativement informer le service après-vente du dommage détecté avant de renvoyer l'article !

Vous pouvez télécharger ce mode d'emploi et beaucoup d'autres ainsi que des vidéos sur le produit et des logiciels sur www.lidl-service.com.

8. Adresses du S.A.V.

FR
KLB GmbH
Diekbree 8
48157 Münster
ALLEMAGNE
Tél. : +49 2 51 132 37 57
E-mail : fr@klb-service.eu
www.klb-service.eu

BE
KLB GmbH
Diekbree 8
48157 Münster
ALLEMAGNE
Tél. : +49 2 51 132 37 57
E-mail : be@klb-service.eu
www.klb-service.eu



FR

KLB GmbH
Diekbree 8
48157 Münster
DEUTSCHLAND

Version des informations: 02/2023

Ident.-No.: 14229022023-FR

FR/BE